

1 Identification de la préparation et de la société**Identification et utilisation de la préparation**

Nom du produit : RETAIN MAX Pastilles Code du produit : REM-01
Utilisation de la préparation : Mouillant pénétrant pour sol hydrophobe (pour plus de détails, voir la fiche technique)

Identification de la société

Fabricant : FLORATINE PRODUCT GROUP P.O. Box 250
TN 38017 - COLLIERVILLE - U.S.A.
Importateur : LOB GREEN SAS
25 Rue de la Chapelle - GOURNAY
F - 62560 VERCHOCQ (France)
Téléphone : + 33 3 21 81 40 03 Fax : + 33 3 21 861 861
Téléphone d'urgence : + 33 1 45 42 59 59 (INRS) Mail : lob-green@orange.fr

2 Identification des dangers

Vue d'ensemble : Le contact peut entraîner une irritation de l'œil. Un contact répété et/ou prolongé avec la peau peut causer une irritation. L'ingestion peut irriter l'appareil gastro-intestinal.
Dangers pour l'homme : Préparation non classée comme dangereuse au sens de la Directive 1999/45/EC
Irritant pour les yeux et la peau. Nocif en cas d'ingestion.
Yeux : le contact des yeux avec le produit dilué peut causer des irritations ou une sensation de brûlure.
Contact avec la peau : le contact prolongé ou répété avec le produit peut entraîner des rougeurs ou des irritations.
Absorption par la peau : peu susceptible de se produire.
Ingestion : l'ingestion de petites quantités sont peu susceptibles de causer des effets toxiques. L'ingestion peut causer la nausée, la diarrhée ou des douleurs d'estomac.
Inhalation : donnée non disponible
Effets chroniques et carcinogénéité : aucun composant du produit n'est classé carcinogène dans les listes NTP, IARC ou OSHA.
Dangers pour l'environnement : Donnée inconnue.

3 Composition et informations sur les composants

Dangers pour l'environnement : Donnée inconnue.
Formulation : Pastilles solides
Mouillant non-ionique contenant des esters de glycol triglycérides et des alcools gras alkoxylatés
Composants dangereux : Aucun connu

4 Premiers secours

Produit
Contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau au moins 15 minutes. Consulter un ophtalmologiste en cas d'irritation persistante.
Ingestion : Faire vomir et consulter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir ou tenter de donner quelque chose à un sujet inconscient.
Inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Coucher la personne et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Produits de décomposition thermique
Contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Coucher la personne et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Quand le produit n'est pas directement impliqué dans le feu, employer les meilleurs moyens disponibles pour éteindre le feu.
Eviter que le produit ou que l'eau contenant le produit ne ruisselle vers les points d'eau ou les canalisations.
Moyen d'extinction approprié : Eau ou mousse, mousse sèche chimique ou dioxyde de carbone.
Moyen d'extinction à éviter : Aucun connu à ce jour.
Dangers d'explosion et lors de l'incendie : Aucun connu à ce jour.
Equipements spéciaux de protection : Comme pour n'importe quel incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.
Procédures d'évacuation et de sécurité : Suivre les mesures de protection telles que décrites au chapitre 8.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Evacuer les personnes non nécessaires. Isoler la zone dangereuse et en interdire l'accès. Ne pas toucher les matériaux dispersés. Arrêter le déversement accidentel si cela peut être fait sans danger. Porter des vêtements de protection résistants et des bottes en caoutchouc.
Précautions pour la protection de l'environnement :
Faible dispersion : Aspirer ou balayer pour destruction ou ré-emploi. Pulvériser de l'eau pour obtenir une solution diluée.
Importante dispersion : Ne laisser l'accès qu'au personnel qualifié. Stopper la dispersion accidentelle si cela peut être fait sans danger. Contenir la dispersion afin de prévenir l'écoulement vers les fossés, drains et cours d'eau. Diluer le produit le plus possible et utiliser comme solution (voir ci-dessus). Informer les autorités compétentes en cas de contamination accidentelle des cours d'eau.
Méthodes de nettoyage : Balayer ou aspirer le produit et le placer dans un emballage étanche. Le produit sera ensuite éliminé (voir chapitre 13).

7 Manipulation et stockage

Manipulation :
Précautions : Eviter le contact avec les yeux. N'utiliser que dans une zone bien aérée. Se laver après manipulation. Eviter l'inhalation prolongée des aérosols. Eviter les contacts prolongés ou répétés avec la peau. Ne pas avaler. Porter des équipements de protection (voir chapitre 8).
Sécurité : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.(S20/21)
Stockage :
Sécurité : Conserver hors de la portée des enfants (S2). Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. (S13)
Précautions pour le stockage : Conserver dans son emballage d'origine bien fermé. Conserver dans un endroit bien ventilé et hors gel. Tenir à l'écart de matières combustibles. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer. Conserver dans un endroit frais et à l'abri des rayons du soleil.
Matériaux appropriés au stockage : Plastique, verre.

8 Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Valeurs limites d'exposition :	Aucune valeur limite spécifique.
Mesures d'ordre technique et précautions :	Eviter une forte concentration d'aérosols et mettre en œuvre une ventilation si nécessaire.
Equipement de protection individuelle :	
Protection des mains	Porter des gants imperméables en cas de contacts prolongés.
Protection des yeux et visage	Porter des lunettes de protection pour produits chimiques afin de protéger les yeux ou une protection faciale contre l'éclaboussement.
Protection respiratoire	Données non disponibles
Autres	Évitez de souiller les vêtements. Après manipulation, se laver les mains et le visage. Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

9 Propriétés physiques et chimiques

Etat physique :	Solide	Densité :	Donnée non disponible
Apparence :	Pastilles solides	Ph :	Donnée non disponible
Couleur :	Noir	Solubilité dans l'eau :	Modérée
Odeur :	Aucune	Point d'ébullition :	Donnée non disponible
Pression de vapeur :	Donnée non disponible		

10 Stabilité et réactivité

Stabilité :	Stable en conditions normales de stockage et d'utilisation.		
Matières à éviter :	Aucune connue		
Conditions à éviter :	Aucune connue		
Produits de décomposition dangereux :	Donnée non disponible		
Réactions dangereuses :	Pas de réaction dangereuse connue.		

11 Informations toxicologiques

Toxicité orale aiguë :	Inconnue		
Toxicité dermale aiguë :	Inconnue		
Irritation de la peau :	Possible irritation temporaire de la peau en cas de contact prolongé avec le produit.		
Irritation des yeux :	Possible irritation temporaire des yeux en cas de contact prolongé avec le produit.		
Sensibilisation :	Inconnue		
Ingestion :	Inconnue Préparation non classée comme dangereuse au sens de la Directive 1999/45/EC		
Inhalation :	Inconnue		
Toxicité chronique et carcinogénéité :	Aucun composant du produit n'est classé carcinogène dans les listes NTP, IARC ou OSHA.		
Teratogénéité :	Inconnue		
Appareil reproducteur :	Inconnue		
Mutagénéité :	Inconnue		

12 Informations écologiques

Toxicité pour les poissons :	Inconnue
Toxicité pour les daphnies :	Inconnue
Toxicité pour la vie aquatique :	Faible
Persistence et biodegradabilité :	Dans le sol, le produit suivra un cycle naturel pour alimenter les plantes.
Bio-accumulation :	Le produit ne montre aucun signe de bio-accumulation.

13 Considerations relatives à l'élimination

Produit :	Éliminer en appliquant le produit par pulvérisation sur du gazon ou des terres agricoles ou en l'éliminant auprès d'une installation autorisée. N'est pas considéré comme un déchet dangereux selon la réglementation européenne.
Emballages vides :	Éliminer selon la réglementation en vigueur. Prendre soin d'éviter toute contamination des cours d'eau et des drains. Informer les autorités compétentes en cas de contamination accidentelle des points d'eau.
Code d'élimination des déchets :	02.01.09 déchets agrochimiques autres que ceux visés à la rubrique 02 01 08

14 Informations relatives au transport

ADR/RID	Marchandise non dangereuse	ADNR	Marchandise non dangereuse
N° ONU :	Sans classement	N° ONU :	Sans classement
Classe		Classe	
Groupe d'emballage		Nombre	
Code danger		Lettre	
Description du produit		Description du produit	
IMDG	Marchandise non dangereuse	IATA	Marchandise non dangereuse
N° ONU :	Sans classement	N° ONU :	Sans classement
Classe		Classe	
Groupe d'emballage		Groupe d'emballage	
N° EMS		Description du produit	
Description du produit			

15 Informations réglementaires

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :	Aucun
Classification :	Non classé
Phrases de risque :	Aucune
Conseils de prudence :	S2 : Conserver hors de la portée des enfants. S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Autre information :	

16 Autres informations

Les renseignements portés dans la présente fiche ont été introduits conformément aux indications du fabricant. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent pas en raison des textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable. Cette version annule et remplace les précédentes versions.